

quoi	Les déchets d'amiante-ciment
quand	Données fournies le 29 mai 2006 par le Ministre Lutgen
où	Parlement wallon
contacts	Philippe Fontaine : 0475/44.23.86 - Jean-Marc Nerinckx : 0478/33.19.14 - Secrétariat : 064/88.24.23

06.06.06

528,57 tonnes de déchets d'amiante-ciment

Philippe Fontaine, Député wallon de Charleroi (MR) a obtenu l'information du Ministre de l'Environnement, Benoît Lutgen.

Il s'agit des quantités de déchets d'amiante-ciment qui ont été collectées par le biais des parcs à conteneurs en Région wallonne en 2004, derniers chiffres disponibles.

Que penser de ce tonnage par rapport aux quantités d'amiante-ciment qui devraient normalement être répertoriées suite à l'interdiction de l'Etat fédéral de 1998 de la mise sur le marché de l'amiante et des matériaux qui en étaient dérivés et surtout suite aux opérations de désamiantage provenant de deux arrêtés wallons régissant la gestion des chantiers classés d'enlèvement d'amiante ?

Ces quantités semblent dérisoires à l'échelle de la Région wallonne. **OU VONT DONC LES DECHETS D'AMIANTE-CIMENT ?**

Une partie dans certains parcs à conteneurs équipés de sacs spécialement prévus pour ce type de déchets. Au mois d'avril déjà, Philippe Fontaine, pour qui la problématique des déchets est un intérêt récurrent, demandait au Ministre Lutgen de quels équipements et en quelle quantité disposaient les parcs à conteneurs pour accueillir ce type de déchets.

45 points de collecte payants pour toute la Région wallonne ! Un rapide calcul porte donc à 11,746 tonnes de déchets d'amiante-ciment par point de collecte par an... ! Ces points de collecte sont en réalité des big bags spéciaux flanqués d'un sigle identifiable et sont accessibles aussi bien aux particuliers qu'aux professionnels ! C'est donc évident, qu'à raison d'une tonne au big bag, quelques 11 big bags par an par point de collecte en moyenne est ... dérisoire ... et laisse à penser que le reste de ces déchets se balade dans la nature.

Philippe Fontaine ajoute que trop peu de points de collecte ; des points de collecte payants ; le renvoi des riverains ou des professionnels par les parcs à conteneurs non équipés vers un autre point de collecte quelque part dans la province risque TRES FORT de décourager tout le monde et d'inciter à abandonner ces matières un peu n'importe où.

En matière de collecte et de gestion de ces déchets particulièrement dangereux pour la santé des citoyens , Philippe Fontaine demande donc qu'il y ait AUSSI un geste fort de la part des responsables politiques.



Jean-Marc Nerinckx
Attaché parlementaire
de Philippe Fontaine, Député wallon

Parlement de la Communauté française
Rue Royale, n°72, 1000 Bruxelles
Gsm: 0478/33.19.14
Tél: 02/28.28.684 Fax: 02/28.28.694
jmnerinckx.pcf@belgacom.net
www.philippefontaine.be